

Lettre à la Garde des Sceaux

Le 22 février 2013

de
Timothy Williams
97110 Pointe-à-Pitre

à
Mme Taubira
Garde des Sceaux
13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01

Objet: requête d'enquête sur la violence au Lycée de Baimbridge, Guadeloupe.

Madame le Ministre,

Suite à l'arrestation par la police d'une lycéenne de seize ans pour port abusif de pin's dans l'enceinte d'une école guadeloupéenne, Bernard Defrance, de la Défense des Enfants International, a écrit dans ses Lettres-DOCUMENTAIRES respectivement n°10 (<http://www.fichier-pdf.fr/2013/04/25/lettre-doc-10/lettre-doc-10.pdf>) et n°12 (<http://www.fichier-pdf.fr/2013/04/25/lettre-doc-12-2/lettre-doc-12-2.pdf>) :

« Marie-Line Capou (proviseur du lycée Providence aux Abymes) n'est pas le seul chef d'établissement à constamment enfreindre des lois qu'elle est chargée de respecter et faire respecter, j'avais déjà signalé dans cette Lettre-Doc le comportement, toujours à la Guadeloupe, du proviseur Jean Alice, coutumier de violences physiques (1), d'abus de pouvoir et d'injures sexistes (2)... dans l'impunité la plus totale depuis des années. »

« Encore une histoire de gifle ! Oui, et il faut y insister : par exemple, combien de temps faudra-t-il au procureur de la Guadeloupe pour se réveiller et poursuivre les agissements de Jean Alice, proviseur du lycée Baimbridge, familier de ce type de comportement ? Bien entendu les élèves, et surtout leurs parents (dont bon nombre approuvent les méthodes du proviseur et s'en rendent ainsi complices !), craignent toutes les représailles possibles s'ils osent porter plainte en bonne et due forme, mais le procureur, parfaitement au courant, peut parfaitement diligenter toutes les enquêtes nécessaires, même sans plainte des victimes... (Voir Lettres-Doc n° 9 et n° 11). »

Trois ans après les quatre lettres de témoignages de violence adressées au procureur de la République de Pointe à Pitre, je vous prie, Madame le Ministre, de bien vouloir faire diligenter une enquête impartiale et exhaustive sur les agissements dont est accusé le proviseur du Lycée Général et Technologique de Baimbridge. Je vous demande aussi de vous renseigner sur le silence des autres fonctionnaires et professeurs qui auraient assisté aux scènes de brimades et de violence.

En refusant d'agir depuis maintenant trois ans, la Justice donne l'impression que certains

fonctionnaires guadeloupéens sont au-dessus de la loi républicaine. Plus fâcheux encore, par son silence, le procureur de la République semble reconnaître le bien-fondé des témoignages des élèves.

Il est dans l'intérêt de tout le monde que ce problème soit réglé par la justice française avant qu'il ne soit évoqué dans les forums internationaux.

Je fais appel à votre sens de la justice et j'attends avec confiance votre réponse.

Je vous prie, Madame le Ministre, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Timothy Williams
Professeur à la retraite
Professeur au LGT Baimbridge 1970/72; 1983/2011

Copies à:

- Défense des Enfants - International (DEI) (<http://www.dei-france.org/>).

Case postale 618
CH-1212 Grand-Lancy 1 Genève

- Bernard Defrance (www.bernard-defrance.net).
DEI-France : 41 rue de la République, 93200 Saint-Denis

- La presse nationale et internationale.

1. <http://www.youtube.com/watch?v=wS4rveVApI0>

2.

- D'après une ancienne lycéenne, le proviseur l'aurait giflée (Lettre du 7 juillet 2010 de Timothy Williams au procureur de la République).
- D'après une lycéenne, le proviseur l'aurait traitée de pute (Lettre du 7 juillet 2010).
- D'après une lycéenne, le proviseur lui aurait dit qu'elle avait « trop de formes » pour porter un legging (Lettre du 7 juillet 2010).
- D'après un témoin, une lycéenne aurait été humiliée publiquement par le proviseur pour avoir laissé des traces de menstrues sur une chaise dans le bureau du proviseur (Lettre du 7 juillet 2010).
- D'après un témoin, le proviseur aurait demandé à une lycéenne si elle portait une culotte (Lettre du 31 mars 2010 de Timothy Williams au procureur de la République).
- D'après un témoin, le proviseur lui aurait demandé si elle avait passé la nuit avec son petit ami (Lettre du 7 juillet 2010).

- D'après un témoin, le proviseur aurait utilisé l'expression « mère salope » en parlant d'une lycéenne qui a un enfant (Lettre du 7 juillet 2010).
- D'après un professeur d'arts plastiques, en indiquant une jeune enseignante, le proviseur aurait dit : « J'ai bien vu que tu reluquais ses nichons » (Lettre du 7 juillet 2010).
- D'après un témoin, le proviseur, en parlant d'une autre lycéenne, aurait dit: « Tu vois cette fille-là ? On voit sa cocotte » (Lettre du 7 juillet 2010).
- D'après la page Facebook « rebelle be bad » (<http://www.facebook.com/pages/rebelle-be-bad/224364314286056?fref=t>), le proviseur aurait dit à des lycéennes « Je vous ai vues à la plage pendant les vacances, vous aviez l'air bien chaudes ».